

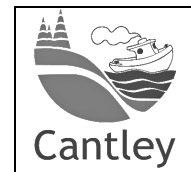
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY



RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 661-25

ANNEXE 2 - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

EN VIGUEUR **23 juin 2025**

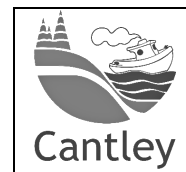


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AD-1							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage							
C2 Commerce et service local							
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte							
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante		•					
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif			•				
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation				•			
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture					•		
A2 Élevage et pension d'animaux					•		
A3 Exploitation forestière					•		
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique						•	
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							
Usages multiples							
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé							
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50/1000	- /1000			- /1000	
MARGES							
Avant (min.)	15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES							
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;							
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;							

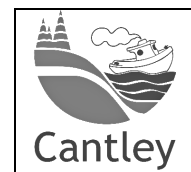
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

AD-2							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage							
C2 Commerce et service local							
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte							
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante		•					
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif			•				
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation				•			
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture					•		
A2 Élevage et pension d'animaux					•		
A3 Exploitation forestière					•		
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique						•	
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							
Usages multiples							
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé							
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /1000			- /1000	
MARGES							
Avant (min.)	15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES							
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;							
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;							

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

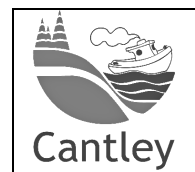
AD-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif	•							
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation		•						
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture			•					
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts				•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)(2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•		•	•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2		1 / 2	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10		- / 10	- / 10	- 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5		6,5	6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10		10	10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/200		- /200	-/200	- /200			
	MARGES								
	Avant (min.)	15		9	9	9			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -		8 / -	8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10		10	10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(2) : P2-1, P2-5, P2-6;

(3) : Seul les sentiers récréatifs, pédestre et cyclable sont permis pour la sous classe d'usage P3-1;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

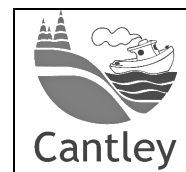


Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AD-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante	●							
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture					●			
A2	Élevage et pension d'animaux					●			
A3	Exploitation forestière					●			
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique						●		
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	●	●	●			●	●		
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10			- / 10	- 10		
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6,5	6,5			6,5	6,5		
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10			10	10		
Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /1000				- /1000		
MARGES									
Avant (min.)	15	9	9			9	9		
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -			8 / -	8 / -		
Arrière (min.)	10	10	10			10	10		
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

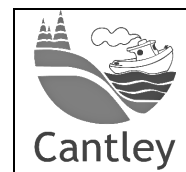


Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AD-5							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage							
C2 Commerce et service local							
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte							
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante		•					
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif			•				
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation				•			
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture					•		
A2 Élevage et pension d'animaux					•		
A3 Exploitation forestière					•		
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique						•	
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							
Usages multiples							
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé							
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /1000			- /1000	
MARGES							
Avant (min.)	15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES							
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;							
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;							

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AD-6

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique							
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante	•						
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				•			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture					•		
A2	Élevage et pension d'animaux					•		
A3	Exploitation forestière					•		
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique						•	
P3	Parcs et espaces verts							

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)		
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
Usages multiples								

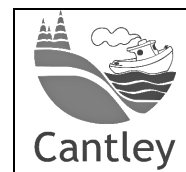
NORMES

MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•		•	•		
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10		
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5		
Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /1000			- /1000		
MARGES								
Avant (min.)	15	9	9		9	9		
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
 (2) : P2-1, P2-5, P2-6;

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AD-7

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique							
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante	•						
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				•			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture					•		
A2	Élevage et pension d'animaux					•		
A3	Exploitation forestière					•		
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique						•	
P3	Parcs et espaces verts							

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)		
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
Usages multiples								

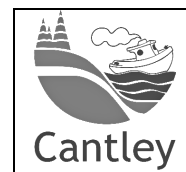
NORMES

MODE D'IMPLANTATION								
Isolé		•	•	•		•	•	
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)		- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS								
Largeur (min.)		5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Profondeur - m (min.)		10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		50/500	50 /1000	- /1000			- /1000	
MARGES								
Avant (min.)		15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)		8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)		10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
 (2) : P2-1, P2-5, P2-6;

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AV-1

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique							
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante	•						
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				•			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture					•		
A2	Élevage et pension d'animaux					•		
A3	Exploitation forestière					•		
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique						•	
P3	Parcs et espaces verts							

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)		
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
Usages multiples								

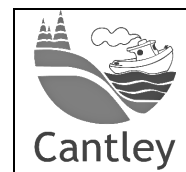
NORMES

MODE D'IMPLANTATION								
Isolé		•	•	•		•	•	
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)		1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)		- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS								
Largeur (min.)		5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Profondeur - m (min.)		10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)		50/500	50 /1000	- /500			- /1000	
MARGES								
Avant (min.)		15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)		8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)		10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;
 (2) : P2-1, P2-5, P2-6;

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

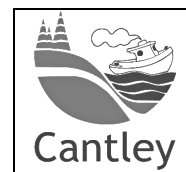


Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AV-2							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage							
C2 Commerce et service local							
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte							
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante		•					
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif			•				
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation				•			
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture					•		
A2 Élevage et pension d'animaux					•		
A3 Exploitation forestière					•		
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique						•	
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							
Usages multiples							
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé							
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /500			- /1000	
MARGES							
Avant (min.)	15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES							
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;							
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;							

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

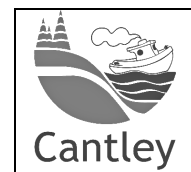


Divers	
P.1.1.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

AV-3								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique							
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante	•						
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				•			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture					•		
A2	Élevage et pension d'animaux					•		
A3	Exploitation forestière					•		
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique						•	
P3	Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	Usages multiples							
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•	
	Jumelé							
	En rangée							
HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
	Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /500			- /1000	
MARGES								
	Avant (min.)	15	9	9		9	9	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES								
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;								
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;								

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

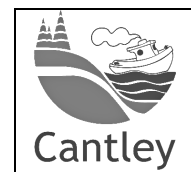


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

AV-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante	●							
I3	Industrie extractive	●							
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				●				
A2	Élevage et pension d'animaux				●				
A3	Exploitation forestière				●				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					●			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)	R1-1			(3)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples					●			
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	●	●	●		●	●		
	Jumelé								
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1/2	1/2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10		
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5		
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	50/500	50 /2000	- /500			- /1000		
MARGES									
	Avant (min.)	15	15	9		9	9		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;									
(2) : Tous les usages de la classe « I3 » Industrie extractive, La sous-classe I2-4;									
(3) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date

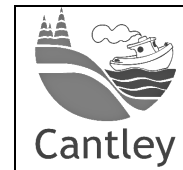


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole (LPTAA)	•
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

AV-5							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage							
C2 Commerce et service local							
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte							
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante		•					
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif			•				
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation				•			
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture					•		
A2 Élevage et pension d'animaux					•		
A3 Exploitation forestière					•		
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique						•	
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis	(1)	I2-4	R1-1			(2)	
Usages spécifiquement exclus							
Usages mixtes							
Usages multiples							
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•		•	•	
Jumelé							
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- 10	
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5	
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50 /1000	- /500			- /1000	
MARGES							
Avant (min.)	15	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES							
(1) : Usage résidentiel autorisé en conformité avec la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;							
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;							

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

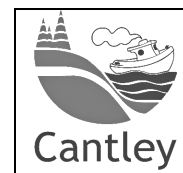


Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RT1-1								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾						
C2 Commerce et service local		• ⁽¹⁾						
C3 Commerce et service régional								
C4 Établissement d'hébergement touristique			• ⁽⁴⁾					
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte								
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif				•				
R2 Récréatif intensif					•			
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation						•		
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis		(2)(3)						
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes		•		•	•			
Usages multiples		•		•	•			
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•	•	•		•	
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	1 / 2		1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10		- / 10	
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6,5	6,5	6,5	6,5		6,5	
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10		10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 1000		- / 200	
MARGES								
Avant (min.)	15	9	9	9	9		9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10	10	10		10	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES								
(1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m ² ; (2) : C1-1, C1-4, C1-5 seulement pour les usages apparentés au soin corporel ou de beauté; (3) : C2-3, C2-17 C2-18 seulement pour les usages liés à la vente immobilière; (4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;								

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

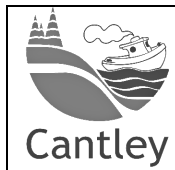
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RT1-2								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾					
C2	Commerce et service local		• ⁽¹⁾					
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique			• ⁽⁴⁾				
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif				•			
R2	Récréatif intensif					•		
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation						•	
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts							•
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis		(2)(3)					
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes		•		•	•		
	Usages multiples		•		•	•		
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	•	•	•	•	•		•
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	1 / 2		1 / 2
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10		- / 10
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6,5	6,5	6,5	6,5		6,5
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10		10
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 1000		- / 200
	MARGES							
	Avant (min.)	15	9	9	9	9		9
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -
	Arrière (min.)	10	10	10	10	10		10
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							

- (1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m²;
 (2) : C1-1, C1-4, C1-5 seulement pour les usages apparentés au soin corporel ou de beauté;
 (3) : C2-3, C2-17, C2-18 seulement pour les usages liés à la vente immobilière;
 (4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



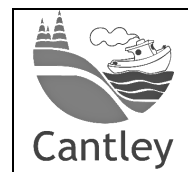
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RT1-3								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾					
C2	Commerce et service local		• ⁽¹⁾					
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique			• ⁽⁴⁾				
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif				•			
R2	Récréatif intensif					•		
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation						•	
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts							•
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis		(2)(3)					
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes		•		•	•		
	Usages multiples		•		•	•		
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	•	•	•	•	•		•
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	1 / 2		1 / 2
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10		- / 10
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6,5	6,5	6,5	6,5		6,5
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10		10
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 1000		- / 200
	MARGES							
	Avant (min.)	15	9	9	9	9		9
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -
	Arrière (min.)	10	10	10	10	10		10
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							

- (1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m²;
 (2) : C1-1, C1-4, C1-5 seulement pour les usages apparentés au soin corporel ou de beauté;
 (3) : C2-3, C2-17 C2-18 seulement pour les usages liés à la vente immobilière;
 (4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RT2-1								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		•						
C2 Commerce et service local		•						
C3 Commerce et service régional								
C4 Établissement d'hébergement touristique		• (4)						
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte								
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif			•					
R2 Récréatif intensif				•				
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation					•			
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts						•		
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis		(1)(2)	(3)					
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes		•	•					
Usages multiples		•	•					
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•	•		•		
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 3		1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 15	- / 15		- / 10		
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5		6.5		
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10		10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500		- / 200		
MARGES								
Avant (min.)	9	9	9	9		9		
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -		7 / -		
Arrière (min.)	7	7	7	7		7		
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : C1-4, C1-5

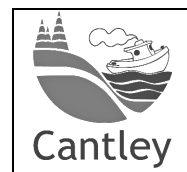
(2) : C2-3,

(3) : R2-2, R2-4, R2-7, R2-8, R2-9;

(4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

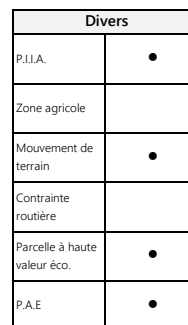


Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

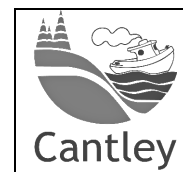
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RM-1										
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
H	HABITATION									
H1	Unifamiliale									
H2	Bifamiliale									
H3	Trifamiliale									
H4	Multifamiliale									
H5	Habitation collective									
H6	Maison mobile									
C	COMMERCE ET SERVICES									
C1	Commerce et services de voisinage									
C2	Commerce et service local									
C3	Commerce et service régional									
C4	Établissement d'hébergement touristique	● (2)								
C5	Commerce et service automobile									
C6	Commerce et service para-industriel									
C7	Établissement à compatibilité restreinte									
I	INDUSTRIE									
I1	Industrie à nuisance faible									
I2	Industrie à nuisance importante									
I3	Industrie extractive									
R	RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif		●							
R2	Récréatif intensif			●						
Co	CONSERVATION									
Co1	Conservation				●					
A	AGRICULTURE									
A1	Agriculture									
A2	Élevage et pension d'animaux									
A3	Exploitation forestière									
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1	Institutionnel et communautaire									
P2	Utilité publique									
P3	Parcs et espaces verts					●				
USAGES SPÉCIFIQUES										
	Usages spécifiquement permis			(1)						
	Usages spécifiquement exclus									
	Usages mixtes									
	Usages multiples									
NORMES										
	MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	●	●	●		●				
	Jumelé									
	En rangée									
	HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	1 / 2		1 / 2				
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15		- / 10				
	DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5		6.5				
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10				
	Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	- / 1000	- / 500	- / 1000		- / 200				
	MARGES									
	Avant (min.)	9	9	9		15				
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -				
	Arrière (min.)	8	8	8		8				
	NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES										
(1) : R2-1, R2-8										
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;										

Amendements	
No. de règlement	Date



Amendements	
No. de règlement	Date

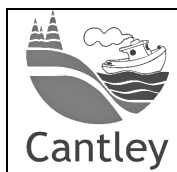


Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• ⁽²⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				•				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis					(1)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 1	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : P2-1, P2-5, P2-6									
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date

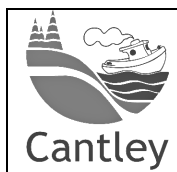


Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				•				
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				•				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Tout la classe d'usage «A4» <i>Exploitation forestière</i> , la sous classe A1-3 <i>Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre</i> .									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6									
(3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date

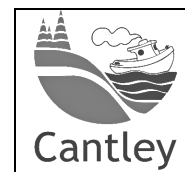


Divers	
P.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	●
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	● ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				●				
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				●				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					●			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Tout la classe d'usage «A4» <i>Exploitation forestière</i> , la sous classe A1-3 <i>Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre</i> .									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6									
(3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

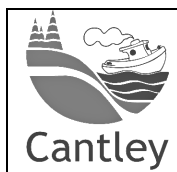
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

FN-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				•				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture					•			
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière					•			
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique						•		
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis					(1)	(2)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•		
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	5	6,5		6,5	6,5		
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/ 1000	50/ 1000	- / 500		- / 1000	- / 500		
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15		15	15		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Tout la classe d'usage «A4» <i>Exploitation forestière</i> , la sous classe A1-3 <i>Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre</i> .									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6									
(3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date

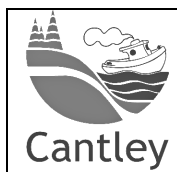


Divers	
P.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	● ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				●				
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				●				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					●			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Tout la classe d'usage «A4» <i>Exploitation forestière</i> , la sous classe A1-3 <i>Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre</i> .									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6									
(3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

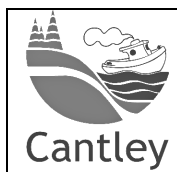


Divers	
P.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-6									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	● ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				●				
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				●				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					●			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Tout la classe d'usage «A4» <i>Exploitation forestière</i> , la sous classe A1-3 <i>Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre</i> .									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6									
(3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date



Divers	
P.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

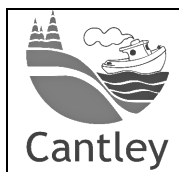
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

FN-7									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	● ⁽³⁾							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture				●				
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière				●				
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique					●			
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1)	(2)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6,5		6,5	6,5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

- (1) : Tout la classe d'usage «A4» *Exploitation forestière*, la sous classe A1-3 *Acériculture, exploitation acéricole et cabane à sucre*;
- (2) : P2-1, P2-5, P2-6;
- (3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

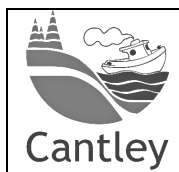


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation		•						
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•		•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2		1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10		- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5		6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10		10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500		- / 1000					
	MARGES								
	Avant (min.)	9		9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -		8 / -					
	Arrière (min.)	10		10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



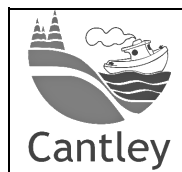
Divers	
P.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		● (1)						
C2	Commerce et service local		● (1)						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			●					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				●				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(2) (3)	(4)					
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples		●						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●	●					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Arrière (min.)	10	10	10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m ² ; (2) : C1-1 et C1-4; (3) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte sont autorisés (4) : R1-1, R1-3, R1-9									

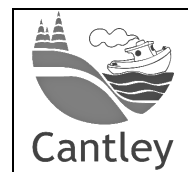
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

RU-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale	•							
	H2 Bifamiliale								
	H3 Trifamiliale								
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	H6 Maison mobile								
	C COMMERCE ET SERVICES								
	C1 Commerce et services de voisinage								
	C2 Commerce et service local								
	C3 Commerce et service régional								
	C4 Établissement d'hébergement touristique								
	C5 Commerce et service automobile								
	C6 Commerce et service para-industriel								
	C7 Établissement à compatibilité restreinte								
	I INDUSTRIE								
	I1 Industrie à nuisance faible								
	I2 Industrie à nuisance importante								
	I3 Industrie extractive								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	R2 Récréatif intensif								
	Co CONSERVATION								
	Co1 Conservation		•						
	A AGRICULTURE								
	A1 Agriculture								
	A2 Élevage et pension d'animaux								
	A3 Exploitation forestière								
	P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
	P1 Institutionnel et communautaire								
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts			•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•		•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2		1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10		- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5		6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10		10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500		- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9		9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -		8 / -					
	Arrière (min.)	10		10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	●
Contrainte routière	●
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

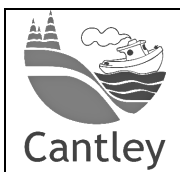
RU-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				●				
P2	Utilité publique				●				
P3	Parcs et espaces verts						●		
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;

(2) : P2-1, P2-5, P2-6;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

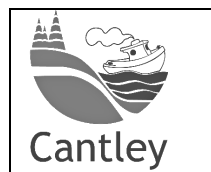


GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		• (1)(2)						
C2	Commerce et service local		• (1)(2)						
C3	Commerce et service régional		• (1)(2)						
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel		• (2)						
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				•				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux					•			
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire						•		
P2	Utilité publique						•		
P3	Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(3) (4) (5) (6)			(7)	(8) (9)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•	•	
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	1 / 2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	- / 10	
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5	6.5	
	Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500		- / 1000	- / 1000	- / 500	
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15		15	15	15	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	10	
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Établissement autorisé uniquement en bordure de la route 307; (2) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m ² ; (3) : C1-1, C1-4; (4) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte; (5) : C3-4; (6) : C6-4; (7) : A2-1, A2-4; (8) : P1-1, seules les casernes de pompiers sont autorisées; (9) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

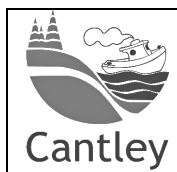
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

RU-6									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•							
	Jumelé								
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2							
	En mètres (min. / max.)	- / 10							
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5							
	Pronfondeur - m (min.)	10							
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500							
MARGES									
	Avant (min.)	15							
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -							
	Arrière (min.)	10							
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

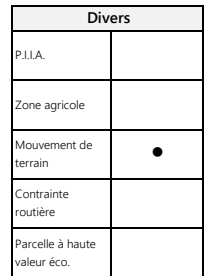


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-7									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• (4)							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				•				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					•			
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(1)			(2) (3)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•		
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5		
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 300	- / 1000		- / 1000	- / 500		
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15		15	15		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : C4-3, C4-1; (2) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée; (3) : P2-1, P2-5, P2-6; (4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Amendements	
No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA

RU-8

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION									
H1	Unifamiliale	●								
H2	Bifamiliale									
H3	Trifamiliale									
H4	Multifamiliale									
H5	Habitation collective									
H6	Maison mobile									
C	COMMERCE ET SERVICES									
C1	Commerce et services de voisinage									
C2	Commerce et service local									
C3	Commerce et service régional									
C4	Établissement d'hébergement touristique									
C5	Commerce et service automobile									
C6	Commerce et service para-industriel									
C7	Établissement à compatibilité restreinte									
I	INDUSTRIE									
I1	Industrie à nuisance faible									
I2	Industrie à nuisance importante		● ⁽¹⁾							
I3	Industrie extractive									
R	RÉCRÉATIF									
R1	Récréatif extensif			●						
R2	Récréatif intensif									
Co	CONSERVATION									
Co1	Conservation				●					
A	AGRICULTURE									
A1	Agriculture									
A2	Élevage et pension d'animaux									
A3	Exploitation forestière									
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1	Institutionnel et communautaire					●				
P2	Utilité publique					●				
P3	Parcs et espaces verts						●			

USAGES SPÉCIFIQUES

Usages spécifiquement permis		(2)		(3) (4)						
Usages spécifiquement exclus										
Usages mixtes										
Usages multiples										

NORMES

MODE D'IMPLANTATION										
Isolé	●	●	●		●	●				
Jumelé										
En rangée										
HAUTEURS										
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10				
DIMENSIONS										
Largeur (min.)	5	6,5	6,5		6,5	6,5				
Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10				
Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	50 / 500	- / 300	- / 500		- / 1000	- / 500				
MARGES										
Avant (min.)	15	15	15		15	15				
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -				
Arrière (min.)	10	10	10		10	10				
NOMBRE DE LOGEMENTS										
Nombre de logement par bâtiment (max.)										

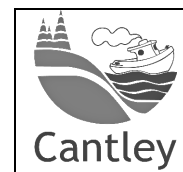
NOTES

(1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m²;

(2) : I2-3, un seul établissement au maximum par zone;

(3) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;

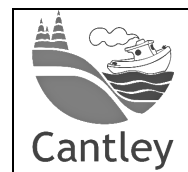
(4) : P2-1, P2-5, P2-6;



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

RU-9									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 300		- / 1000	- / 500			
MARGES									
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

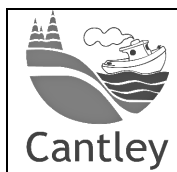
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

RU-10								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage								
C2 Commerce et service local								
C3 Commerce et service régional								
C4 Établissement d'hébergement touristique								
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte								
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif		•						
R2 Récréatif intensif								
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation			•					
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux				•				
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire					•			
P2 Utilité publique					•			
P3 Parcs et espaces verts						•		
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis				(1)	(2) (3)			
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
Usages multiples								
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•		•	•			
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	- / 10		
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5	6.5		
Profondeur - m (min.)	10	10		10	10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 300	- / 1000	- / 500		
MARGES								
Avant (min.)	15	15		15	15	15		
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	8 / -		
Arrière (min.)	10	10		10	10	10		
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES								
(1) : A2-1, A2-4; (2) : Seul l'usage « Service de sécurité incendie (casernes de pompiers) » de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée; (3) : P2-1, P2-5, P2-6;								

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-11									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• (4)							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				•				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					•			
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(1)			(2) (3)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•		
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5		
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 300	- / 1000		- / 1000	- / 500		
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15		15	15		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : C4-3, C4-1; (2) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée; (3) : P2-1, P2-5, P2-6; (4) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

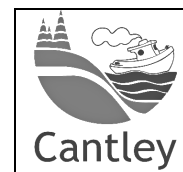


GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-12									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾						
C2	Commerce et service local		• ⁽¹⁾						
C3	Commerce et service régional		• ⁽¹⁾						
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile		• ⁽¹⁾						
C6	Commerce et service para-industriel		• ⁽¹⁾						
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				•				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					•			
P2	Utilité publique					•			
P3	Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(2)(3)(4)(5)(6)			(6) (7) (8)			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•		•	•		
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		2 / 2	2 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5		
	Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500		- / 1000	- / 500		
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15		15	15		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m ² ; (2) : C1-1 et C1-4; (3) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte sont autorisés; (4) : C3-4; (5) : C5-1, un seul établissement au maximum par zone; (6) : C6-4; (7) : P1-1, seules les casernes de pompiers sont autorisées; (8) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Divers	
P.I.L.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

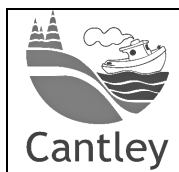
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

RU-13									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts						•		
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
MARGES									
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

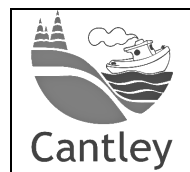


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-14									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	
Espèces menacées/vulnérables	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

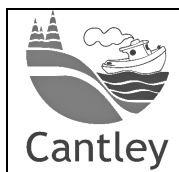
RU-15									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Profondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (casernes de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;

(2) : P2-1, P2-5, P2-6;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

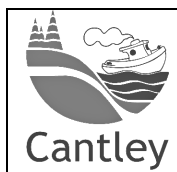


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-16									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			•					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique				•				
P3	Parcs et espaces verts						•		
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•		•	•			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

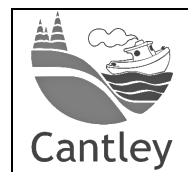


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	●
Parcelle à haute valeur éco.	●

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-17									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		●						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation			●					
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				●				
P2	Utilité publique				●				
P3	Parcs et espaces verts					●			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis				(1) (2)				
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●		●	●			
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10		10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15		15	15			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10		10	10			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée;									
(2) : P2-1, P2-5, P2-6;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.L.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

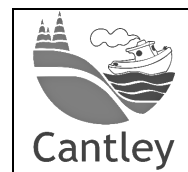
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-18						
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES						
H	HABITATION					
H1	Unifamiliale	•				
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C	COMMERCE ET SERVICES					
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾			
C2	Commerce et service local		• ⁽¹⁾			
C3	Commerce et service régional					
C4	Établissement d'hébergement touristique		• ⁽⁵⁾			
C5	Commerce et service automobile					
C6	Commerce et service para-industriel					
C7	Établissement à compatibilité restreinte					
I	INDUSTRIE					
I1	Industrie à nuisance faible					
I2	Industrie à nuisance importante					
I3	Industrie extractive					
R	RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif			•		
R2	Récréatif intensif					
Co	CONSERVATION					
Co1	Conservation					
A	AGRICULTURE					
A1	Agriculture					
A2	Élevage et pension d'animaux					
A3	Exploitation forestière					
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1	Institutionnel et communautaire					
P2	Utilité publique					
P3	Parcs et espaces verts					
USAGES SPÉCIFIQUES						
	Usages spécifiquement permis		(2) (3) (4)			
	Usages spécifiquement exclus					
	Usages mixtes					
	Usages multiples		•			
NORMES						
	MODE D'IMPLANTATION					
	Isolé	•	•	•		
	Jumelé					
	En rangée					
	HAUTEURS					
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS					
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		
	Profondeur - m (min.)	10	10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500		
	MARGES					
	Avant (min.)	9	9	9		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS					
	Nombre de logement par bâtiment (max.)					

- (1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m²;
- (2) : C1-1 et C1-4;
- (3) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte sont autorisés;
- (4) : C4-3, C4-4, C4-7;
- (5) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



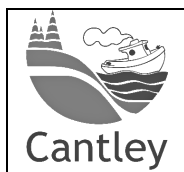
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RU-19									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾						
C2	Commerce et service local		• ⁽¹⁾						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique		• ⁽⁵⁾						
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(2) (3) (4)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples		•						
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500					
MARGES									
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Arrière (min.)	10	10	10					
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m ² ; (2) : C1-1 et C1-4; (3) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte sont autorisés; (4) : C4-3, C4-4, C4-7; (5) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

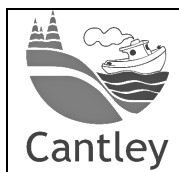
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	RU-20									
	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
	H	HABITATION								
	H1	Unifamiliale	•							
	H2	Bifamiliale								
	H3	Trifamiliale								
	H4	Multifamiliale								
	H5	Habitation collective								
	H6	Maison mobile								
	C	COMMERCE ET SERVICES								
	C1	Commerce et services de voisinage								
	C2	Commerce et service local								
	C3	Commerce et service régional								
	C4	Établissement d'hébergement touristique								
	C5	Commerce et service automobile								
	C6	Commerce et service para-industriel								
	C7	Établissement à compatibilité restreinte								
	I	INDUSTRIE								
	I1	Industrie à nuisance faible								
	I2	Industrie à nuisance importante								
	I3	Industrie extractive								
	R	RÉCRÉATIF								
	R1	Récréatif extensif		•						
	R2	Récréatif intensif								
	Co	CONSERVATION								
	Co1	Conservation			•					
	A	AGRICULTURE								
	A1	Agriculture								
	A2	Élevage et pension d'animaux				• ⁽¹⁾				
	A3	Exploitation forestière								
	P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
	P1	Institutionnel et communautaire								
	P2	Utilité publique								
	P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES										
		Usages spécifiquement permis				(2)				
		Usages spécifiquement exclus								
		Usages mixtes								
		Usages multiples								
NORMES										
	MODE D'IMPLANTATION									
		Isolé	•	•		•	•			
		Jumelé								
		En rangée								
	HAUTEURS									
		En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
		En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS									
		Largeur (min.)	5	6.5		6.5	6.5			
		Profondeur - m (min.)	10	10		10	10			
		Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500		- / 1000	- / 500			
	MARGES									
		Avant (min.)	15	15		15	15			
		Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
		Arrière (min.)	10	10		10	10			
NOTES	NOMBRE DE LOGEMENTS									
		Nombre de logement par bâtiment (max.)								
(1) : Usage autorisé seulement pour les terrains d'une superficie minimal de 15 000 m ² ; (2) : A2-1 et A2-4;										



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

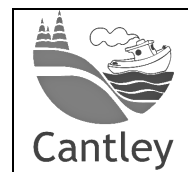


Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RU-21									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation	•							
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis	(1)							
	Usages spécifiquement exclus	(2)							
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé								
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)								
	En mètres (min. / max.)								
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)								
	Pronfondeur - m (min.)								
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)								
	MARGES								
	Avant (min.)								
	Latérales (min. / totale min.)								
	Arrière (min.)								
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seules la randonnée pédestre et la raquette sur les sentiers balisés sont permises ;									
(2) : Le vélo, le ski, les activités motorisées et les chiens sont interdits ;									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RC-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif	•							
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation		•						
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			P1-1 ⁽¹⁾					
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•		•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1/2		1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10		- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5		6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10		20					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500		- / 1000					
	MARGES								
	Avant (min.)	9		9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -		8 / -					
	Arrière (min.)	10		10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (casernes de pompiers)» est autorisée;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RC-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif	•							
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation		•						
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•							
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1/2							
	En mètres (min. / max.)	- / 10							
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5							
	Pronfondeur - m (min.)	10							
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500							
	MARGES								
	Avant (min.)	9							
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -							
	Arrière (min.)	10							
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

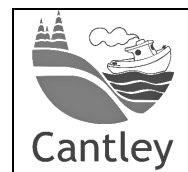
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

RC-3								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	●						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique	● (2)						
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			●				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				●			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire				●			
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts					●		
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis					P1-1 ⁽¹⁾		
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	Usages multiples							
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	●	●	●		●	●	
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5	
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500	
	MARGES							
	Avant (min.)	9	9	9		9	9	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES								
(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» est autorisée								
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;								
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.								

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RC-4								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾						
C2 Commerce et service local		• ⁽¹⁾						
C3 Commerce et service régional								
C4 Établissement d'hébergement touristique			•					
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte								
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif				•				
R2 Récréatif intensif								
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation					•			
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire						•		
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis		(2)(3)				P1-1 ⁽⁴⁾		
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes								
Usages multiples		•						
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•	•		•	•	
Jumelé								
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 15	- / 10		- / 10	- / 10	
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5		6.5	6.5	
Profondeur - m (min.)	10	10	10	10		10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 2000	- / 500		- / 1000	- / 500	
MARGES								
Avant (min.)	15	9	9	9		9	9	
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
Arrière (min.)	10	10	10	10		10	10	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

- (1) : Établissement autorisé seulement en bordure du chemin du Mont-des-Cascades;
 (2) : C1-1 et C1-4;
 (3) : C2-4, seuls les restaurants de type casse-croûte sont autorisés;
 (4) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (casernes de pompiers)» est autorisée;
 (5) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	●
Contrainte routière	●
Parcelle à haute valeur éco.	●

RC-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	●							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	● (2)							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			●					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation				●				
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					●			
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts						●		
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis					P1-1 ⁽¹⁾			
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●	●		●	●		
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2		
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10		
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5		
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10		
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500		
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9		9	9		
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -		
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10		
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» est autorisée									
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RC-6						
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES						
H	HABITATION					
H1	Unifamiliale	•				
H2	Bifamiliale					
H3	Trifamiliale					
H4	Multifamiliale					
H5	Habitation collective					
H6	Maison mobile					
C	COMMERCE ET SERVICES					
C1	Commerce et services de voisinage					
C2	Commerce et service local					
C3	Commerce et service régional					
C4	Établissement d'hébergement touristique					
C5	Commerce et service automobile					
C6	Commerce et service para-industriel					
C7	Établissement à compatibilité restreinte					
I	INDUSTRIE					
I1	Industrie à nuisance faible					
I2	Industrie à nuisance importante					
I3	Industrie extractive					
R	RÉCRÉATIF					
R1	Récréatif extensif					
R2	Récréatif intensif					
Co	CONSERVATION					
Co1	Conservation					
A	AGRICULTURE					
A1	Agriculture					
A2	Élevage et pension d'animaux					
A3	Exploitation forestière					
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL					
P1	Institutionnel et communautaire					
P2	Utilité publique					
P3	Parcs et espaces verts	•				
USAGES SPÉCIFIQUES						
	Usages spécifiquement permis					
	Usages spécifiquement exclus					
	Usages mixtes					
	Usages multiples					
NORMES						
MODE D'IMPLANTATION						
	Isolé	•	•			
	Jumelé					
	En rangée					
HAUTEURS						
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10			
DIMENSIONS						
	Largeur (min.)	5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500			
MARGES						
	Avant (min.)	15	9			
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -			
	Arrière (min.)	10	10			
NOMBRE DE LOGEMENTS						
	Nombre de logement par bâtiment (max.)					
NOTES						
(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (casernes de pompiers)» est autorisée;						
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.						

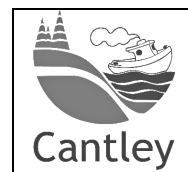
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	●
Contrainte routière	●
Parcelle à haute valeur éco.	●

RC-7								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	●						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique	● (2)						
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			●				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				●			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture							
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire				●			
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts					●		
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis				P1-1 ⁽¹⁾			
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	Usages multiples							
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	●	●	●		●	●	
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5	
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500	
	MARGES							
	Avant (min.)	9	9	9		9	9	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							
NOTES								
(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» est autorisée								
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;								
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.								

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

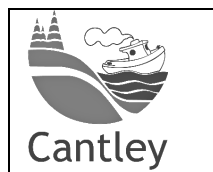
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RC-8									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	15	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Arrière (min.)	10	10	10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



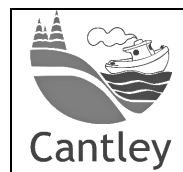
Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RC-9									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	15	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Arrière (min.)	10	10	10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

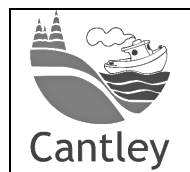
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

RC-10									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	15	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -					
	Arrière (min.)	10	10	10					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									



Divers	
P.I.A.	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

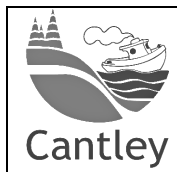
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.L.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RC-11									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique		• (2)							
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation					•				
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire						•			
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts							•		
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis						P1-1 ⁽¹⁾			
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•			•	•		
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10			- / 10	- / 10		
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5			6.5	6.5		
Profondeur - m (min.)	10	10	10			10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 500			- / 1000	- / 500		
MARGES									
Avant (min.)	15	9	9			9	9		
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -			8 / -	8 / -		
Arrière (min.)	10	10	10			10	10		
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
(1) : Seule la sous-classe d'usages «Service de sécurité incendie (casernes de pompiers)» est autorisée;									
(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RF-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique	• (2)								
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation				•					
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire									
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts						•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis			(1)						
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•		•	•			
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10			
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5			
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10			
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500			
MARGES									
Avant (min.)	15	9	9		9	9			
Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -			
Arrière (min.)	10	10	10		10	10			
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									

(1) : C4-1, C4-3

(2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

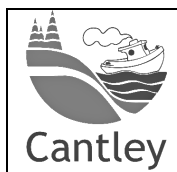
Divers

P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	
Espèces menacées/vulnérables	•

Amendements

No. de règlement	Date

Date: JJ MM AAAA



Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

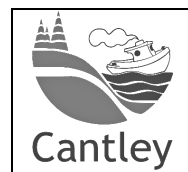
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RF-2								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	•						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique	• (2)						
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			•				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				•			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture						•	
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts					•		
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis		(1)					
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	Usages multiples							
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	•	•	•		•	•	•
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	1 / 2
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	- / 10
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5	6.5
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	10
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	50 / 1000	- / 500		- / 1000	- / 500	
	MARGES							
	Avant (min.)	15	9	9		9	9	9
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	8 / -
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	10
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							

(1) : C4-1, C4-3, C4-4
 (2) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

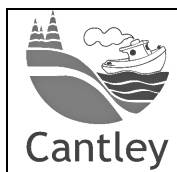
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RF-3								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H	HABITATION							
H1	Unifamiliale	●						
H2	Bifamiliale							
H3	Trifamiliale							
H4	Multifamiliale							
H5	Habitation collective							
H6	Maison mobile							
C	COMMERCE ET SERVICES							
C1	Commerce et services de voisinage							
C2	Commerce et service local							
C3	Commerce et service régional							
C4	Établissement d'hébergement touristique		● (3)					
C5	Commerce et service automobile							
C6	Commerce et service para-industriel							
C7	Établissement à compatibilité restreinte							
I	INDUSTRIE							
I1	Industrie à nuisance faible							
I2	Industrie à nuisance importante							
I3	Industrie extractive							
R	RÉCRÉATIF							
R1	Récréatif extensif			●				
R2	Récréatif intensif							
Co	CONSERVATION							
Co1	Conservation				●			
A	AGRICULTURE							
A1	Agriculture					●		
A2	Élevage et pension d'animaux							
A3	Exploitation forestière							
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1	Institutionnel et communautaire							
P2	Utilité publique							
P3	Parcs et espaces verts						●	
USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis		(1)		(2)			
	Usages spécifiquement exclus							
	Usages mixtes							
	Usages multiples							
NORMES								
	MODE D'IMPLANTATION							
	Isolé	●	●	●		●	●	
	Jumelé							
	En rangée							
	HAUTEURS							
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	
	DIMENSIONS							
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5		6.5	6.5	
	Profondeur - m (min.)	10	10	10		10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	50 / 1000	- / 500		- / 300	- / 500	
	MARGES							
	Avant (min.)	15	9	9		9	9	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10		10	10	
	NOMBRE DE LOGEMENTS							
	Nombre de logement par bâtiment (max.)							

- (1) : C4-1, C4-3, C4-4;
 (2) : A2-1, A2-4;
 (3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

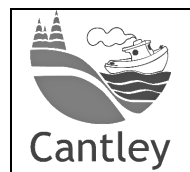
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RF-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile		•						
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique			• ⁽³⁾					
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif				•				
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation					•			
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture						•		
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts							•	
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			(1)			(2)		
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•	•		•	•	
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1/1	1 / 2	1 / 2		1 / 2	1 / 2	
	En mètres (min. / max.)	- / 10	-/7	- / 10	- / 10		- / 10	- / 10	
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5		6.5	6.5		6.5	6.5	
	Pronfondeur - m (min.)	10		10	10		10	10	
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500		50 / 1000	- / 500		- / 300	- / 500	
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	9	9		9	9	
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -		8 / -	8 / -	
	Arrière (min.)	10	10	10	10		10	10	
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

- (1) : C4-1, C4-3, C4-4;
 (2) : A2-1, A2-4;
 (3) : C4-3, seulement 1 unité d'hébergement est permise par bâtiment;

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.L.A.	●
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MF-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale	●							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		● ⁽¹⁾						
C2	Commerce et service local			● ⁽¹⁾					
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile			● ⁽¹⁾					
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				●				
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			(2)	(4)				
	Usages spécifiquement exclus			(3)					
	Usages mixtes	●							
	Usages multiples	●							
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●	●	●				
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 2				
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 15	- / 10				
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5				
	Profondeur - m (min.)	10	10	10	10				
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50/500	50/1000	- / 1000	- / 1000				
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7	7				
	Latérales (min. / totale min.)	7/-	7/-	7/-	7/-				
	Arrière (min.)	7	7	7	7				
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

- (1) : La superficie maximale de plancher de chaque établissement est fixée à 300 m² ;
 (2) : C5-1 un seul établissement au maximum par zone, C5-7, C5-9 ;
 (3) : C2-6, C2-7, C2-8, C2-9, C2-11, C2-12, C2-16 ;
 (4) : Seul l'usage «Service de sécurité incendie (caserne de pompiers)» de la sous-classe d'usage P1-1 est autorisée ;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

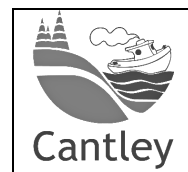
Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

IN-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile	•							
C6	Commerce et service para-industriel		•						
C7	Établissement à compatibilité restreinte			•					
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible				•				
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive				•				
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis	C5-7							
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•	•				
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3				
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15				
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5	6.5				
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10				
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1000	- / 2000	- / 2000	- / 2000				
	MARGES								
	Avant (min.)	15	15	15	15				
	Latérales (min. / totale min.)	8 / -	8 / -	8 / -	8 / -				
	Arrière (min.)	10	10	10	10				
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

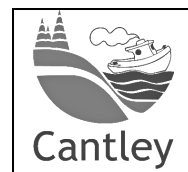
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif			•					
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts				•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			(1)					
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•	•				
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2				
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10				
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5				
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10				
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500	- / 500				
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9	9				
	Latérales (min. / totale min.)	7/-	7/-	7/-	7/-				
	Arrière (min.)	7	7	7	7				
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : R2-2, R2-3 seulement les terrain d'exercice de golf, R2.4, R2-6;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

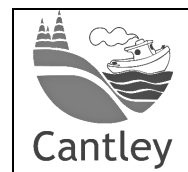
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire		•						
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts		•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- /10	- /10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9						
	Latérales (min. / totale min.)	7/-	7/-						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



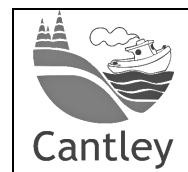
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire		•						
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts		•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

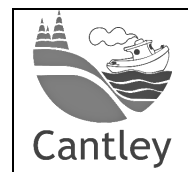


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RE-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
MARGES									
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



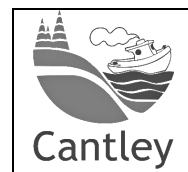
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



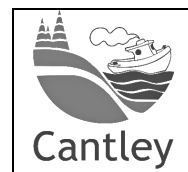
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-6									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

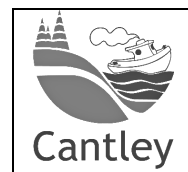
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-7

CLASSES D'USAGES AUTORISÉES

H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale	●							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		●						
C2	Commerce et service local		●						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			●					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			●					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus				P1-8				
	Usages mixtes	●	●	●					
	Usages multiples		●	●					
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	●	●	●					
	Jumelé	●							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1/2					
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- /15	-/10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



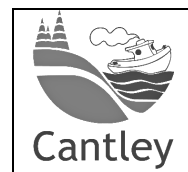
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-8									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

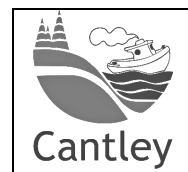


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RE-9									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif		•							
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire			•						
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts			•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus				P1-8					
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500						
MARGES									
Avant (min.)	9	9	9						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

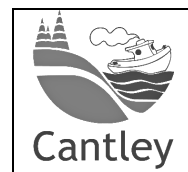
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-10									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes	•	•	•					
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

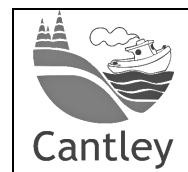
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-11									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire		•						
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts		•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

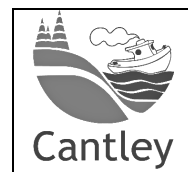
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-12									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire		•						
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts		•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9						
	Latérales (min. / totale min.)	5 / -	5 / -						
	Arrière (min.)	5	5						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

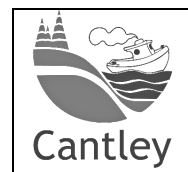
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-13									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale		•							
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif				•					
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire					•				
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts					•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus					P1-8				
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1/2					
En mètres (min. / max.)	- /10	- /10	- /10	- /10					
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	5	6.5	6,5					
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10					
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	50 / 500	- / 500	- / 500					
MARGES									
Avant (min.)	9	9	9	9					
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -					
Arrière (min.)	7	7	7	7					
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

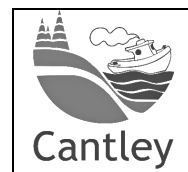


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RE-14									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire			•						
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts			•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus				P1-8					
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500						
MARGES									
Avant (min.)	9	9	9						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

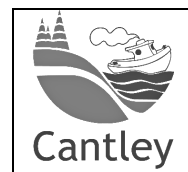
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-15									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	

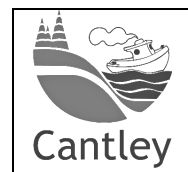
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-16									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes	•	•	•					
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
PAE	
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

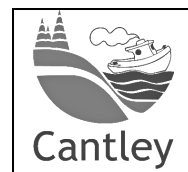
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-17									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-9					
	Usages mixtes			•					
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

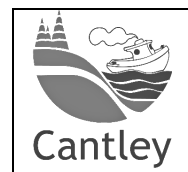
RE-18									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

(1) : Les dispositions concernant la superficie, la largeur ou la profondeur d'un lot sont différentes en présence de contraintes naturelles ou anthropiques, ces dispositions particulières sont prévues par le Règlement de lotissement en vigueur;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
PAE	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

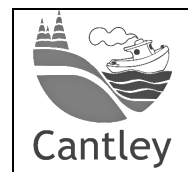
RE-19									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local			•					
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif				•				
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					•			
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			(1)					
	Usages spécifiquement exclus					P1-8			
	Usages mixtes		•	•					
	Usages multiples		•	•					
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•	•	•			
	Jumelé	•	•	•					
	En rangée	•							
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500	- / 500	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7	7	7			
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -			
	Arrière (min.)	7	7	7	7	7			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-4;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

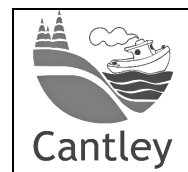


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

RE-20									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique	• (1)							
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif			•					
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire				•				
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts				•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		C4-3						
	Usages spécifiquement exclus				P1-8				
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
	Isolé	•	•	•	•				
	Jumelé	•							
	En rangée								
HAUTEURS									
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10				
DIMENSIONS									
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5				
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10				
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500	- / 500				
MARGES									
	Avant (min.)	9	9	9	9				
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -				
	Arrière (min.)	7	7	7	7				
NOMBRE DE LOGEMENTS									
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									
(1) : C4-3, seulement 2 unités d'hébergement est permise par bâtiment; Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

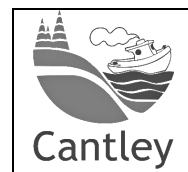


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-21									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage		•							
C2 Commerce et service local			•						
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique			• ⁽³⁾						
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif				•					
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire					•				
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts					•				
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis			(1)(2)						
Usages spécifiquement exclus					P1-8				
Usages mixtes		•	•						
Usages multiples		•	•						
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•	•	•				
Jumelé	•	•	•						
En rangée	•								
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10	- / 10				
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5				
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 500				
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7	7	7				
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -				
Arrière (min.)	7	7	7	7	7				
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
(1) : C2-1, C2-2, C2-3, C2-4;									
(2) : C4-1, C4-3;									
(3) : C4-3, seulement 2 unités d'hébergement est permise par bâtiment;									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

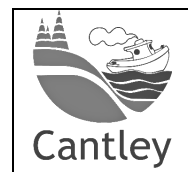
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-22									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif		•						
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire			•					
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts			•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus			P1-8					
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•					
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10					
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5					
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10					
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500					
	MARGES								
	Avant (min.)	9	9	9					
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -					
	Arrière (min.)	7	7	7					
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
PAE	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-23									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local			•					
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique			• ⁽³⁾					
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif				•				
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire					•			
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts					•			
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis			(1)(2)					
	Usages spécifiquement exclus					P1-8			
	Usages mixtes		•	•					
	Usages multiples		•	•					
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•	•	•	•			
	Jumelé	•	•	•					
	En rangée	•							
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 10	- / 10	- / 10			
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5			
	Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10			
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 500			
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7	7	7	7			
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -			
	Arrière (min.)	7	7	7	7	7			
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : C2-1, C2-2, C2-3, C2-4;

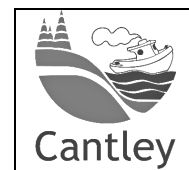
(2) : C4-1, C4-3;

(3) : C4-3, seulement 2 unités d'hébergement est permise par bâtiment;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

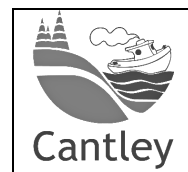
RE-24									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾							
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif			•						
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire				•					
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts				•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus					P1-9				
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•	•					
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10					
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5					
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10					
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 500	- / 500					
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7	7					
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -					
Arrière (min.)	7	7	7	7					
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

(1) : Classe d'usage uniquement permise en bordure de la montée de la Source (route 307)

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
PAE	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

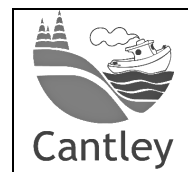
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

RE-25									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale	•								
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif		•							
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire			•						
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts			•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus				P1-8					
Usages mixtes									
Usages multiples									
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500	- / 500	- / 500						
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

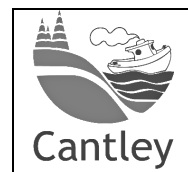
ML-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional	•							
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile		•						
C6	Commerce et service para-industriel		•						
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus	(1)							
	Usages mixtes								
	Usages multiples	•	•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- /10	- /10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : C3-1, C3-2, C3-9;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ML-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local		•						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(1)(2)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes		•						
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- /15	- /10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

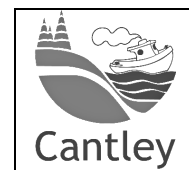
(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-5, C1-6, C1-7;

(2) : C2-1, C2-2, C2-4, C2-5;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ML-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local		•						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(1)(2)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes		•						
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- /15	- /10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

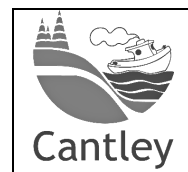
(1) : C1-1, C1-2, C1-3, C1-5, C1-6;

(2) : C2-1, C2-2, C2-4

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

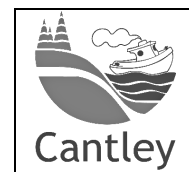
ML-4								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		•						
C2 Commerce et service local			•					
C3 Commerce et service régional								
C4 Établissement d'hébergement touristique								
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel				• (1)				
C7 Établissement à compatibilité restreinte								
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								
R2 Récréatif intensif					•			
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation								
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire						•		
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis				(3)	(4)	(5)		
Usages spécifiquement exclus			(2)					
Usages mixtes		•	•					
Usages multiples		•	•					
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•	•	•	•		
Jumelé	•	•	•					
En rangée								
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- /15	- /15	- /15	- /10	- /10	- /10		
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5		
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 1000	- / 1000	- / 500	- / 500	- / 100		
MARGES								
Avant (min.)	7	7	7	7	7	7		
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -		
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7		
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

- (1) : Deux établissements au maximum par zone;
 (2) : C2-5, C2-6, C2-7, C2-8, C2-9, C2-10, C2-11, C2-12;
 (3) : C6-1, C6-2;
 (4) : R2-7;
 (5) : P1-5, P1-6;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

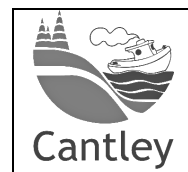


Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

ML-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage	•								
C2 Commerce et service local	•								
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile			•						
C6 Commerce et service para-industriel			•						
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire				•					
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes	•								
Usages multiples	•								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 0	- / 10						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m² (min. / max.)	50 / 500	- / 1500	- / 1000						
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									
Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

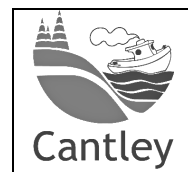
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage									
C2 Commerce et service local									
C3 Commerce et service régional	•								
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile		•							
C6 Commerce et service para-industriel		•							
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire			•						
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts			•						
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus	(1)								
Usages mixtes									
Usages multiples	•								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10	- / 10						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500	- / 2000	- / 500						
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

(1) : C3-2, C3-8, C3-9, C3-10;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

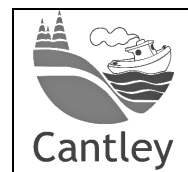
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		•						
C2	Commerce et service local		•						
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes		•						
	Usages multiples		•						
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•	•						
	En rangée	•							
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	2 / 3						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 1000						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

NOTES

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

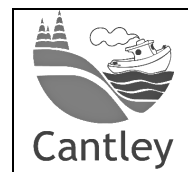
MV-3								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale								
H2 Bifamiliale								
H3 Trifamiliale	•							
H4 Multifamiliale	•							
H5 Habitation collective	•							
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		•						
C2 Commerce et service local			• ⁽¹⁾⁽²⁾					
C3 Commerce et service régional				•				
C4 Établissement d'hébergement touristique								
C5 Commerce et service automobile					•			
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte						•		
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif								
R2 Récréatif intensif								
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation								
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire								
P2 Utilité publique								
P3 Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis				(4)	(5)	(6)		
Usages spécifiquement exclus			(3)					
Usages mixtes	•	•	•					
Usages multiples		•	•	•	•	•		
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé	•	•	•	•	•	•		
Jumelé	•	•	•	•	•			
En rangée	•							
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	2 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3		
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15		
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5		
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	100 / 2000	- / 1000	- / 2000	- / 2000	- / 500	- / 500		
MARGES								
Avant (min.)	7	7	7	7	7	7		
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -		
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7		
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)	10							

- (1) : C2-4, seulement six (6) établissements de ce type sont permis dans la zone;
 (2) : C2-2, seulement un (1) établissement de ce type est permis dans la zone;
 (3) : C2-6, C2-7;
 (4) : C3-1, seulement deux (2) établissements de ce type est permis dans la zone;
 (5) : C5-1, seulement un (1) établissement de ce type est permis dans la zone;
 (6) : C7-1;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-4							
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES							
H HABITATION							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
C COMMERCE ET SERVICES							
C1 Commerce et services de voisinage	•						
C2 Commerce et service local		•					
C3 Commerce et service régional							
C4 Établissement d'hébergement touristique							
C5 Commerce et service automobile							
C6 Commerce et service para-industriel							
C7 Établissement à compatibilité restreinte			•				
I INDUSTRIE							
I1 Industrie à nuisance faible							
I2 Industrie à nuisance importante							
I3 Industrie extractive							
R RÉCRÉATIF							
R1 Récréatif extensif							
R2 Récréatif intensif							
Co CONSERVATION							
Co1 Conservation							
A AGRICULTURE							
A1 Agriculture							
A2 Élevage et pension d'animaux							
A3 Exploitation forestière							
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL							
P1 Institutionnel et communautaire							
P2 Utilité publique							
P3 Parcs et espaces verts							
USAGES SPÉCIFIQUES							
Usages spécifiquement permis			(2)				
Usages spécifiquement exclus		(1)					
Usages mixtes	•	•					
Usages multiples	•	•	•				
NORMES							
MODE D'IMPLANTATION							
Isolé	•	•	•				
Jumelé	•						
En rangée							
HAUTEURS							
En étages (min. / max.)	2 / 3	2 / 3	1 / 3				
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15				
DIMENSIONS							
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5				
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10				
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1000	- / 2000	- / 500				
MARGES							
Avant (min.)	7	7	7				
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -				
Arrière (min.)	7	7	7				
NOMBRE DE LOGEMENTS							
Nombre de logement par bâtiment (max.)							

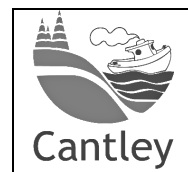
(1) : C2-6, C2-7;

(2) : C7-1;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

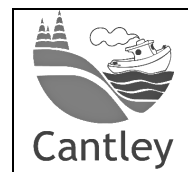
MV-5									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage	•								
C2 Commerce et service local		•							
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire				•					
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts				•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus			(1)						
Usages mixtes	•	•	•						
Usages multiples	•	•	•						
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	2 / 3	2 / 3	1 / 3						
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15	- / 15						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	20	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1000	- / 1 000	- / 1000						
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

(1) : C2-6, C2-7;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

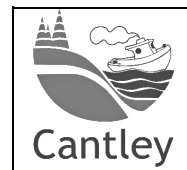
MV-6									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale									
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage	•								
C2 Commerce et service local		•							
C3 Commerce et service régional									
C4 Établissement d'hébergement touristique									
C5 Commerce et service automobile									
C6 Commerce et service para-industriel									
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif									
R2 Récréatif intensif									
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire				•					
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts				•					
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus			(1)						
Usages mixtes	•	•	•						
Usages multiples	•	•	•						
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•						
Jumelé	•								
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	2 / 3	2 / 3	1 / 3						
En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 18	- / 18						
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5	6.5	6.5						
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10						
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1000	- / 1 000	- / 1000						
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7						
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -						
Arrière (min.)	7	7	7						
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

(1) : C2-6, C2-7;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-7								
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES								
H HABITATION								
H1 Unifamiliale	•							
H2 Bifamiliale	•							
H3 Trifamiliale								
H4 Multifamiliale								
H5 Habitation collective								
H6 Maison mobile								
C COMMERCE ET SERVICES								
C1 Commerce et services de voisinage		•						
C2 Commerce et service local		•						
C3 Commerce et service régional			•					
C4 Établissement d'hébergement touristique				•				
C5 Commerce et service automobile								
C6 Commerce et service para-industriel								
C7 Établissement à compatibilité restreinte		•						
I INDUSTRIE								
I1 Industrie à nuisance faible								
I2 Industrie à nuisance importante								
I3 Industrie extractive								
R RÉCRÉATIF								
R1 Récréatif extensif					•			
R2 Récréatif intensif						•		
Co CONSERVATION								
Co1 Conservation								
A AGRICULTURE								
A1 Agriculture								
A2 Élevage et pension d'animaux								
A3 Exploitation forestière								
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1 Institutionnel et communautaire							•	
P2 Utilité publique								•
P3 Parcs et espaces verts								•
USAGES SPÉCIFIQUES								
Usages spécifiquement permis		(1)		(2)		(3)		
Usages spécifiquement exclus								
Usages mixtes		•	•				•	
Usages multiples		•	•		•	•		
NORMES								
MODE D'IMPLANTATION								
Isolé		•	•	•	•	•	•	
Jumelé	•	•	•	•				
En rangée	•							
HAUTEURS								
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	2 / 3	1 / 3	1 / 3	1 / 3	
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	- / 15	
DIMENSIONS								
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10	10	10	
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 2000	- / 2000	- / 500	- / 500	- / 501	
MARGES								
Avant (min.)	7	7	7	7	7	7	7	
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7	7	
NOMBRE DE LOGEMENTS								
Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : C7-1;

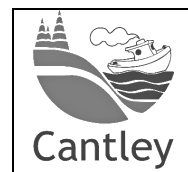
(2) : C4-4, C4-5;

(3) : R2-4, R2-6, R2-7, R2-8 seulement pour les usages de type spa;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJMM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Mouvement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-8									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional	•							
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire		•						
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis	(1)	(2)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2						
	En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 10						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 500	- / 500						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

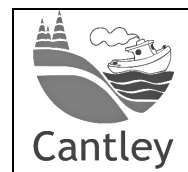
(1) : C3-9, C3-10;

(2) : P1-8;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

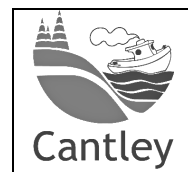
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-9									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H HABITATION									
H1 Unifamiliale									
H2 Bifamiliale	•								
H3 Trifamiliale									
H4 Multifamiliale									
H5 Habitation collective									
H6 Maison mobile									
C COMMERCE ET SERVICES									
C1 Commerce et services de voisinage		•							
C2 Commerce et service local		•							
C3 Commerce et service régional			•						
C4 Établissement d'hébergement touristique				• ⁽⁵⁾					
C5 Commerce et service automobile				•					
C6 Commerce et service para-industriel				• ⁽¹⁾					
C7 Établissement à compatibilité restreinte									
I INDUSTRIE									
I1 Industrie à nuisance faible									
I2 Industrie à nuisance importante									
I3 Industrie extractive									
R RÉCRÉATIF									
R1 Récréatif extensif					•				
R2 Récréatif intensif						•			
Co CONSERVATION									
Co1 Conservation									
A AGRICULTURE									
A1 Agriculture									
A2 Élevage et pension d'animaux									
A3 Exploitation forestière									
P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL									
P1 Institutionnel et communautaire							•		
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts									
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis				(3)		(4)			
Usages spécifiquement exclus			(2)	C5-8					
Usages mixtes		•	•			•			
Usages multiples		•	•			•	•		
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•	•	•	•	•	•	•		
Jumelé	•	•				•			
En rangée	•								
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 3	1 / 3	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	- / 10	- / 15	- / 15	- / 10	- / 10	- / 10	- / 10		
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5	6.5		
Pronfondeur - m (min.)	10	10	10	10	10	10	10		
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 500	- / 500	- / 2000	- / 2000	- / 500	- / 1000	- / 500		
MARGES									
Avant (min.)	7	7	7	7	7	7	7		
Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -	7 / -		
Arrière (min.)	7	7	7	7	7	7	7		
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									

(1) : C6, seulement trois (3) établissements de ce type sont permis dans la zone;
 (2) : C3-1, C3-3, C3-10;
 (3) : C4-3, C4-4, C4-5;
 (4) : R2-4, R2-6, R2-7;
 (5) : C4-3, un minimum et maximum de 2 unités d'hébergement est permise par bâtiment;
 Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

NOTES

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	•

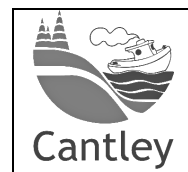
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

MV-10									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale	•							
H2	Bifamiliale	•							
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage		• ⁽¹⁾						
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif								
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique								
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis								
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages mixtes	•	•						
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé	•	•						
	Jumelé	•							
	En rangée	•							
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1/2	1 / 3						
	En mètres (min. / max.)	- /10	- /15						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	50 / 1000	- / 1000						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								

(1) : Sous-classe d'usage permise uniquement en bordure du chemin du Mont-des-Cacades;

Note : La construction de nouvelles rues et le prolongement des rues existantes sont autorisés.

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	



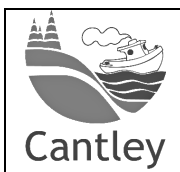
Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	•
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

PU-1									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
H	HABITATION								
H1	Unifamiliale								
H2	Bifamiliale								
H3	Trifamiliale								
H4	Multifamiliale								
H5	Habitation collective								
H6	Maison mobile								
C	COMMERCE ET SERVICES								
C1	Commerce et services de voisinage								
C2	Commerce et service local								
C3	Commerce et service régional								
C4	Établissement d'hébergement touristique								
C5	Commerce et service automobile								
C6	Commerce et service para-industriel								
C7	Établissement à compatibilité restreinte								
I	INDUSTRIE								
I1	Industrie à nuisance faible								
I2	Industrie à nuisance importante								
I3	Industrie extractive								
R	RÉCRÉATIF								
R1	Récréatif extensif								
R2	Récréatif intensif		•						
Co	CONSERVATION								
Co1	Conservation								
A	AGRICULTURE								
A1	Agriculture								
A2	Élevage et pension d'animaux								
A3	Exploitation forestière								
P	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
P1	Institutionnel et communautaire								
P2	Utilité publique		•						
P3	Parcs et espaces verts								
USAGES SPÉCIFIQUES									
	Usages spécifiquement permis		(2)						
	Usages spécifiquement exclus	(1)							
	Usages mixtes								
	Usages multiples								
NORMES									
	MODE D'IMPLANTATION								
	Isolé		•						
	Jumelé								
	En rangée								
	HAUTEURS								
	En étages (min. / max.)	1 / 3	1 / 3						
	En mètres (min. / max.)	- / 15	- / 15						
	DIMENSIONS								
	Largeur (min.)	6.5	6.5						
	Pronfondeur - m (min.)	10	10						
	Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 000	- / 1 000						
	MARGES								
	Avant (min.)	7	7						
	Latérales (min. / totale min.)	7 / -	7 / -						
	Arrière (min.)	7	7						
	NOMBRE DE LOGEMENTS								
	Nombre de logement par bâtiment (max.)								
NOTES									

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

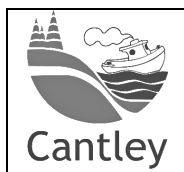
PU-2									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale								
	H2 Bifamiliale								
	H3 Trifamiliale								
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	H6 Maison mobile								
	C COMMERCE ET SERVICES								
	C1 Commerce et services de voisinage								
	C2 Commerce et service local								
	C3 Commerce et service régional								
	C4 Établissement d'hébergement touristique								
	C5 Commerce et service automobile								
	C6 Commerce et service para-industriel								
	C7 Établissement à compatibilité restreinte								
	I INDUSTRIE								
	I1 Industrie à nuisance faible								
	I2 Industrie à nuisance importante								
	I3 Industrie extractive								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	R2 Récréatif intensif								
	Co CONSERVATION								
	Co1 Conservation								
	A AGRICULTURE								
	A1 Agriculture								
	A2 Élevage et pension d'animaux								
	A3 Exploitation forestière								
	P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
	P1 Institutionnel et communautaire	•							
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts	•								
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
Usages multiples	•								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•								
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 3								
En mètres (min. / max.)	- / 15								
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5								
Profondeur - m (min.)	10								
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 1 500								
MARGES									
Avant (min.)	7								
Latérales (min. / totale min.)	7 / -								
Arrière (min.)	7								
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

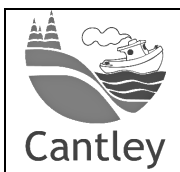
PU-3									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale								
	H2 Bifamiliale								
	H3 Trifamiliale								
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	H6 Maison mobile								
	C COMMERCE ET SERVICES								
	C1 Commerce et services de voisinage								
	C2 Commerce et service local								
	C3 Commerce et service régional								
	C4 Établissement d'hébergement touristique								
	C5 Commerce et service automobile								
	C6 Commerce et service para-industriel								
	C7 Établissement à compatibilité restreinte								
	I INDUSTRIE								
	I1 Industrie à nuisance faible								
	I2 Industrie à nuisance importante								
	I3 Industrie extractive								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	R2 Récréatif intensif								
	Co CONSERVATION								
	Co1 Conservation								
	A AGRICULTURE								
	A1 Agriculture								
	A2 Élevage et pension d'animaux								
	A3 Exploitation forestière								
	P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
	P1 Institutionnel et communautaire	•							
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts	•								
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
Usages multiples	•								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•								
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 3								
En mètres (min. / max.)	- / 15								
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5								
Pronfondeur - m (min.)	10								
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 2000								
MARGES									
Avant (min.)	7								
Latérales (min. / totale min.)	7 / -								
Arrière (min.)	7								
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	
Contrainte routière	•
Parcelle à haute valeur éco.	

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	

PU-4									
CLASSES D'USAGES AUTORISÉES									
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS	H HABITATION								
	H1 Unifamiliale								
	H2 Bifamiliale								
	H3 Trifamiliale								
	H4 Multifamiliale								
	H5 Habitation collective								
	H6 Maison mobile								
	C COMMERCE ET SERVICES								
	C1 Commerce et services de voisinage								
	C2 Commerce et service local								
	C3 Commerce et service régional								
	C4 Établissement d'hébergement touristique								
	C5 Commerce et service automobile								
	C6 Commerce et service para-industriel								
	C7 Établissement à compatibilité restreinte								
	I INDUSTRIE								
	I1 Industrie à nuisance faible								
	I2 Industrie à nuisance importante								
	I3 Industrie extractive								
	R RÉCRÉATIF								
	R1 Récréatif extensif								
	R2 Récréatif intensif								
	Co CONSERVATION								
	Co1 Conservation								
	A AGRICULTURE								
	A1 Agriculture								
	A2 Élevage et pension d'animaux								
	A3 Exploitation forestière								
	P PUBLIC ET INSTITUTIONNEL								
	P1 Institutionnel et communautaire	•							
P2 Utilité publique									
P3 Parcs et espaces verts	•								
USAGES SPÉCIFIQUES									
Usages spécifiquement permis									
Usages spécifiquement exclus									
Usages mixtes									
Usages multiples	•								
NORMES									
MODE D'IMPLANTATION									
Isolé	•								
Jumelé									
En rangée									
HAUTEURS									
En étages (min. / max.)	1 / 3								
En mètres (min. / max.)	- / 15								
DIMENSIONS									
Largeur (min.)	6.5								
Pronfondeur - m (min.)	10								
Superficie d'implantation - m ² (min. / max.)	- / 2000								
MARGES									
Avant (min.)	7								
Latérales (min. / totale min.)	7 / -								
Arrière (min.)	7								
NOMBRE DE LOGEMENTS									
Nombre de logement par bâtiment (max.)									
NOTES									



Divers	
P.I.I.A.	•
Zone agricole	
Glissement de terrain	
Contrainte routière	
Parcelle à haute valeur éco.	•

Amendements	
No. de règlement	Date
Date: JJ MM AAAA	